



DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER POUR UNE ENTREPRISE DE SECURITE PRIVEE

Liste des pièces à fournir

1/ La lettre de demande d'autorisation d'exercer une activité de recherches privées.

Ce courrier datée et signée est adressé à Madame / Monsieur le Président de la commission interrégionale d'agrément et de contrôle (CIAC) du Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS). La CIAC compétente est celle du lieu de domiciliation de votre agence. La lettre doit préciser le type d'activité privée de sécurité devant être exercé.

2/ L'extrait original du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de l'entreprise de moins de 3 mois ou un document justifiant de l'inscription à l'U.R.S.S.A.F. pour les travailleurs indépendants (par exemple : une déclaration d'ouverture de l'agence ou un avis d'échéance).

L'extrait du RCS devra satisfaire aux exigences suivantes.

La raison sociale doit comporter le terme "privé(e)" ou le signe "SA, SARL, SNC, ect."

La définition de l'activité dans la rubrique "activité" de votre extrait du RCS doit être rédigée comme suit :

- Pour l'activité de surveillance et de gardiennage : «*Surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles*».
- Pour l'activité de transport de fonds : «*Transport et surveillance, jusqu'à leur livraison effective, de bijoux représentant une valeur d'au moins 100 000 euros, de fonds ou de métaux précieux ainsi que le traitement des fonds transportés* ».
- Pour l'activité de protection physique des personnes : «*protection de l'intégrité physique des personnes* ».

L'activité de protection physique des personnes est exclusive de toute autre activité privée de sécurité. Il est uniquement possible de cumuler l'activité de surveillance et de gardiennage avec celle de transport de fonds.

3/ La preuve de la domiciliation effective de l'entreprise de sécurité privée

- **Si vous disposez d'un local commercial**, vous devez fournir :
 - le contrat de bail de locaux commerciaux, le contrat de sous-location de locaux commerciaux ou le contrat de mise à disposition de locaux.

Ce document doit impérativement préciser la surface (en m²), le loyer et la localisation exacte du local physique (n^o, étage, etc.) où va se dérouler l'exercice des activités de votre entreprise. L'usage de ces locaux doit être exclusif.

- **Si vous souhaitez exercer à votre domicile**, vous devez être soit gérant d'une SARL/EURL/SNC ou président d'une SAS. (art. L123-11-1 du code de commerce)
 - Si vous êtes locataire (locataire en titre, une attestation d'hébergement ne peut être acceptée), vous devez fournir :
 - la copie du bail du domicile ;
 - la copie de la lettre adressée au bailleur demandant l'autorisation d'exercer votre activité à votre domicile ;
 - la copie de la réponse favorable du bailleur ;
 - la copie du règlement interne de copropriété autorisant une implantation commerciale.
 - Si vous êtes propriétaire, vous devez fournir :
 - la copie du titre de propriété ;
 - le justificatif de domicile portant votre nom (Quittance de votre fournisseur d'énergie électrique, facture ligne téléphonique fixe, ect.) ;
 - la copie du règlement interne de copropriété autorisant une implantation commerciale.

ATTENTION

Toute demande présentée sans justificatif de locaux commerciaux ou d'une implantation au domicile du gérant ne pourra être instruite.

La réglementation relative aux activités privées de sécurité exige impérativement que la société dispose d'un local commercial à son usage exclusif (l'adresse devra être inscrite dans la rubrique « établissement principal » ou « établissement secondaire » du Kbis). La seule alternative est d'implanter la société au domicile du gérant conformément et avec les restrictions prévues à l'article L123-11-1 du Code de Commerce.

Il est possible en complément de faire appel à une société de domiciliation pour y établir le siège social de la société (domiciliation administrative). Dans ce cas, le Kbis devra être rédigé comme suit :

- Rubrique « siège social » : adresse de la société de domiciliation ;
- Rubrique « établissement principal » ou « secondaire » : adresse des locaux commerciaux ou du domicile du gérant.

4/ Les informations relatives aux dirigeants(s), gérant(s) et associés

- La copie recto verso lisible d'un titre d'identité en cours de validité (Carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour) ;
- L'extrait du casier judiciaire du pays d'origine traduit et datant de moins de trois mois pour les ressortissants étrangers (exception faite pour les réfugiés, les apatrides et les personnes justifiant de leur arrivée en tant que mineure en France) le cas échéant ;
- Fournir une liste des dirigeant(s)/gérant(s), qu'ils soient associés (actionnaires de la société) ou non, qui vont exercer des responsabilités de direction ou de gestion au sein de l'agence ; Précisez le cas échéant au sein de cette liste les personnes qui vont être amenées à exercer effectivement l'activité de recherches privées. Elles devront disposer préalablement d'une carte professionnelle ;
- Le formulaire relatif aux participations financières détenues dans d'autres sociétés (c'est à dire l'argent investi dans d'autres entreprises). Il devra être complété et signé par chaque dirigeant, gérant et associé même si l'intéressé ne dispose d'aucune participation financière dans une autre société. Ce document devra préciser le pourcentage de ces participations et l'activité des sociétés concernées.

5/ Les statuts de l'entreprise

- Fournir les statuts à jour de l'entreprise et, s'il y a lieu, une copie de l'avenant aux statuts de l'entreprise intégrant :
 - Le procès verbal de l'assemblée générale ou du conseil d'administration de nomination du gérant.
 - La liste des actionnaires.
 - La répartition du capital social.

**L'objet des statuts doit être identique à la rubrique « Activité » de l'extrait du RCS
comme précisé plus haut.**